



**EPTB**  
Établissement Public Territorial  
de Bassin du Vidourle

**Décision du Président N°2026-07**  
**Objet : Portant sur le renouvellement de l'adhésion de l'EPTB du Vidourle**  
**À l'association OPEN IG**  
**Année 2026**

Le Président de l'EPTB Vidourle,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2022-04-02 en date du 27 octobre 2022 donnant délégation du Conseil Syndical au Président,

Vu l'alinéa N°24 de ladite délibération autorisant le Président, au nom du syndicat à décider du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Considérant que l'EPTB Vidourle, dans sa fiche information N°1 du Comité Syndical du 21 avril 2010, décide d'adhérer à l'Association SIG LR (devenue depuis 28 février 2017 l'Association OPEN IG). Cette entité favorise le développement de l'information géographique et a entamé depuis 2006 une stratégie de mutualisation de données géographiques en Languedoc Roussillon.

DÉCIDE

**Article 1** : de renouveler son adhésion à l'association OPEN IG pour l'année 2026 pour un montant de 1 100 euros.

**Article 2** : Le Comité Syndical sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

À Sommières, le *20-1-2026*

Le Président,  
Pierre MARTINEZ



EPTB Vidourle  
216 chemin de Campagne  
CS 10202 – 30251 SOMMIÈRES  
T : 04.66.01.70.20  
M : eptb.vidourle@vidourle.org  
www.vidourle.org